



Circuit Bugatti

Sortie amicale 16 mars 2013



NOM : **Prénom :**

Je souhaite participer à la sortie amicale au Circuit Bugatti le 16 mars 2013.

Le montant de l'inscription et des options est présenté ci-après. Une assurance RC obligatoire est incluse pour la couverture des dommages corporels causés **aux tiers**.

L'inscription correspond au droit d'accès au circuit pour la journée (9h à 12h et de 14h à 18h) selon les modalités présentées ci après.

Vous pouvez opter pour une garantie individuelle accident pour un montant de 20 € par conducteur autorisé (capital décès et invalidité permanente de 76 000 € avec franchise relative de 10%, contrat souscrit auprès de la compagnie Gras Savoye par l'organisation). La souscription est optionnelle et l'option doit être prise lors de l'inscription.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas pénaliser les participants, **le montant de l'inscription ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement**, sauf si une nouvelle inscription vient en compensation (modalités à étudier au cas par cas).

L'inscription à la sortie vaut acceptation sans réserve des conditions de participation jointes au présent bulletin.

Chèques à libeller au nom de « SRS Organisation », dossier complet à envoyer à :



Delphine Da Silva (team@srsclubsport.fr)
21 rue des Erables
14610 Villons les Buissons

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Tarifs pour les pilotes, co-pilotes et leurs accompagnants

240 €

• Accès piste pour une voiture et son pilote (remplir p.3)

- 20 €

• Réduction de 20 € **sur l'accès piste** si renvoi du dossier complet avant le 31/01/2013

20 €

• Assurance individuelle accident pilote (facultatif)

50 €

• Un co-pilote sur la journée (remplir p.4)

20 €

• Assurance individuelle accident co-pilote (facultatif)

30 €

• Session découverte 2x15 minutes (remplir p.4)

20 €

• Assurance individuelle accident découverte (facultatif)

10 €

• 1 accompagnant

20 €

• 2 accompagnants

TOTAL _____ €

Règlement possible en deux chèques à joindre au bulletin pour encaissement au 31/01/2013 et au 15/03/2013.

Chèques à établir à l'ordre de « SRS Organisation ». Page 2



NOM : **Prénom :**

Demeurant à : N° Rue
Code postal Ville.....
Email Portable.....

Certifie être détenteur du permis de conduire de catégorie B N°
Délivré le/...../..... à

Et ne pas faire l'objet, à ce jour, d'une suspension dudit permis.
Je m'inscris à cette sortie amicale afin de procéder, sous ma seule responsabilité :

❖ à des tours de piste non chronométrés au volant de mon véhicule personnel

Marque : Modèle :
Immatriculé :
N° contrat d'assurance : Compagnie :

❖ à des baptêmes de piste non chronométrés comme passager à bord de véhicules dûment autorisés

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
Joindre les justificatifs (permis, assurance)



NOM : **Prénom :**

Demeurant à : N° Rue

Code postal Ville

Email Portable

Certifie être détenteur du permis de conduire de catégorie B N°

Délivré le/...../..... à

Et ne pas faire l'objet, à ce jour, d'une suspension dudit permis.

Je m'inscris à cette sortie amicale afin de procéder, sous ma seule responsabilité :

❖ à des tours de piste non chronométrés

❖ à des baptêmes de piste non chronométrés comme passager à bord de véhicules dûment autorisés

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Joindre les justificatifs (permis)

Tarifs pour les exposants et leurs accompagnants

20 €

- Accès paddock (véhicule prestige, GT, supercar)

30 €

- Session découverte 2x15 minutes (remplir p.6)

20 €

- Assurance individuelle accident exposant (pour session découverte, facultatif)

10 €

- 1 accompagnant

20 €

- 2 accompagnants

TOTAL _____ €

Chèque à établir à l'ordre de « SRS Organisation ».

Les exposants peuvent bénéficier d'un accès à la piste de lors des 2 sessions découverte, sous réserve de souscrire l'option à l'inscription.



NOM : **Prénom :**

Demeurant à : N° Rue

Code postal Ville

Email Portable

Certifie être détenteur du permis de conduire de catégorie B N°

Délivré le/...../..... à

Et ne pas faire l'objet, à ce jour, d'une suspension dudit permis.

Je m'inscris à cette sortie amicale afin de procéder, sous ma seule responsabilité :

❖ **à des tours de piste non chronométrés au volant de mon véhicule personnel**

Marque :

Modèle :

Immatriculé :

N° contrat d'assurance :

Compagnie :

❖ **à des baptêmes de piste non chronométrés comme passager à bord de véhicules dûment autorisés**

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Joindre les justificatifs (permis, assurance)



Conditions de participation

Conditions de participation

L'inscription à cette sortie vaut **acceptation sans réserve** des conditions de participation décrites ci dessous.

Assurance :

Les véhicules admis doivent faire l'objet d'une assurance routière en cours de validité, l'attestation correspondante étant à présenter sur première demande à l'organisation en début de journée. Les conducteurs définiront avec leur propre compagnie d'assurance la couverture en dommages corporels et matériels adéquate en rapport avec l'usage de leur véhicule pour rouler simplement sur circuit étant entendu qu'il ne s'agit ni de compétition ni d'épreuves chronométrées et/ou celles nécessitant un arrêté préfectoral pour leur organisation. Vous utilisez votre véhicule sous votre propre responsabilité. La responsabilité civile du fait de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires des véhicules eux-mêmes (dommages matériels) et par un contrat RC souscrit par l'organisation (dommages corporels uniquement).

Les véhicules dédiés exclusivement au roulage sur circuit doivent être couverts par une assurance spécifique couvrant la circulation dans les paddocks et les manœuvres liées au chargement/déchargement dudit véhicule.

Le participant renonce à tous droits et recours à l'encontre des organisateurs, et déclare décharger ceux-ci de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à lui même, dans quelque condition que ce soit. Le cas échéant, le participant s'engage à prendre en charge les dégâts occasionnés aux structures du circuit et à trouver une solution amiable en cas de sinistre avec un autre participant.

Permis de conduire :

Les conducteurs participants doivent être titulaires d'un permis de conduire en cours de validité qui devra être présenté sur première demande à l'organisation en début de journée (sous le coup d'une suspension de permis de conduire, votre assurance ne vous couvre pas). Sur non présentation du permis de conduire ou du certificat d'assurance, l'organisation est en droit d'annuler la participation du conducteur sans remboursement des droits d'inscription.

Véhicules admis :

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter les véhicules jugés en mauvais état mécanique ou de carrosserie, ou comportant des modifications inadaptées et/ou pouvant présenter des risques flagrants pour la sécurité des participants, ou ne répondant pas aux critères de sécurité fondamentaux (dont équipements de sécurité). Les véhicules inscrits, même dédiés au roulage sur circuit doivent avoir une CG. Les véhicules appartenant à la catégorie "proto" ne sont pas acceptés. En cas d'absence de CG (véhicules type "supertourisme" ou "usine" par ex.), la demande d'inscription devra auparavant être validée par l'organisation en fonction des critères techniques dudit véhicule.



Conditions de participation

Conditions de participation

L'inscription à cette sortie vaut **acceptation sans réserve** des conditions de participation décrites ci dessous.

Pilotage :

Seuls les pilotes et co-pilotes sont autorisés à conduire sur la piste. Les exposants peuvent s'inscrire aux sessions découverte, limitées à 2 fois 15 minutes sur la journée. Les accompagnants se sont pas autorisés à conduire sur la piste.

Sécurité :

Le port d'un casque homologué selon les normes en vigueur est obligatoire pour le pilote et le passager. Les ceintures et harnais doivent être bouclés pour le pilote et le passager. Le transport d'enfants de moins de 16 ans est interdit, ainsi que les passagers aux places arrières. La courtoisie est fondamentale sur la piste où se côtoient des conducteurs de niveaux différents. Sur la piste et dans les stands, les consignes et le règlement du circuit doivent être strictement appliquées. Tout comportement dangereux ou inadapté pourra faire l'objet d'une exclusion définitive et sans remboursement. Il en sera de même si le véhicule présente des risques flagrants et visibles pour la sécurité des participants (état de la carrosserie, état d'entretien mécanique, absence d'organes de sécurité fondamentaux).

Accès au circuit :

Ce dossier doit être complété et envoyé à l'organisation avant la manifestation, condition nécessaire pour accéder au circuit. Les organisateurs devront être informés de tout changement portant sur les données y figurant, et se réservent le droit de faire toute vérification utile le jour de la manifestation. Seules les véhicules engagés pour la piste et les véhicules des exposants pourront pénétrer dans l'enceinte de la piste (parking et paddocks). Aucun visiteur ne pourra être admis dans l'enceinte de la manifestation, sauf accord préalable de SRS Organisation.

Règlement intérieur du circuit :

Le respect du règlement intérieur du circuit (disponible sur le site www.srso.fr et sur demande le jour de la manifestation) est impératif. Les participants s'engagent à lire ce document et à en respecter strictement les termes (notamment les normes sur le bruit).

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Règlement du circuit - extraits

Discipline Générale

- La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.
- Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.
- L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.
- Une journée de club est une journée de roulage, pas un meeting de course. Gardez une distance de sécurité entre chaque véhicule : Poursuites, dépassements agressifs ou regroupements de véhicules en piste pour conduite en peloton seront sanctionnés par une neutralisation de la piste et l'exclusion pour la journée des personnes concernées.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 100 db, et ce quelque soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.
- Un briefing obligatoire est programmé par les organisateurs, tout participant est tenu d'y assister avant de prendre la piste. S'il a manqué ce briefing, il devra se rendre auprès des organisateurs pour recevoir les consignes de sécurité avant de pouvoir prendre la piste.

Equipement des conducteurs et passagers

- Le port d'équipements est obligatoire : casque et vêtements longs (bras et jambes couverts, pantalons pour les femmes) pour les véhicules de série; combinaison, sous-vêtements, gants et bottines ignifugés homologués pour les voitures compétition. L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire.

Feux et Signalisation (voir plan de piste ci-joint pour localisation des feux)

- L'utilisateur s'engage à respecter les feux d'accès piste depuis la voie des stands :
 - **Feu rouge** = accès interdit à la Piste
 - **Feu vert** = piste ouverte
- L'utilisateur s'engage à respecter les feux de piste en vigueur sur le circuit :
 - **Feu vert** = piste libre
 - **Feu rouge** = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands)
 - **Feu Jaune clignotant** = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler, préparez vous à changer de trajectoire

Règlement du circuit - extraits

Comportement en piste – Sécurité

- Avant de prendre la piste tout utilisateur doit signer la décharge de responsabilité fournie par l'organisation.
- Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste se réserve le droit de refuser l'accès de la piste à un véhicule ne présentant pas ces garanties. Les cabriolets sans arceau de sécurité ne sont pas admis.
- Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.
- Un maximum de 2 personnes conducteur compris est autorisé à bord de chaque voiture.
- Si un utilisateur sort de la piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas les véhicules en piste sont prioritaires.
- En cas de problème mécanique en piste immobilisez votre véhicule en zone sûre, hors piste et attendez le personnel de piste en restant dans le véhicule (sauf en cas de feu, fumée, etc.). En cas de sortie de route, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste à bord de votre véhicule. Si le Véhicule est accidenté ou est dans une position dangereuse, quittez-le et attendez derrière le mur dans les voies de sécurité.
- La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h.
- Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des boxes.
- Dépassements : ils doivent être effectués uniquement dans les lignes droites. Le véhicule plus rapide seul change de ligne lors d'un dépassement, le véhicule doublé devra faciliter au maximum le dépassement.
- Les caméras ou appareils photos ne sont autorisés à bord des véhicules que s'ils sont fixés solidement, une vérification devra systématiquement être faite par les organisateurs.
- Il est strictement interdit de s'arrêter sur la piste sauf pour raison de sécurité évidente ou problème mécanique.

Règles générales

- Le club a nommé un interlocuteur qui sera l'unique interface entre les participants et le chef de piste.
- Toute dégradation des biens du circuit pourra entraîner des sanctions financières.
- L'accès à la voie des stands et aux voies de sécurité est réglementé (accès sur accord de la direction de piste). Il est strictement interdit de fumer dans les stands et sur la voie des stands. Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc).